

Chambre des communes

40^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION
Débutant le 26 janvier 2009

Déclarations de la députée de Saint-Hyacinthe – Bagot,
Ève-Mary Thai Thi Lac

Mme Ève-Mary Thài Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):

Monsieur le Président, il y a 61 ans, le peuple du Québec a décidé de poser un geste d'affirmation: il s'est doté d'un drapeau national. Depuis, le Québec affirme haut et fort qu'il ne fait pas partie d'une autre nation, mais qu'il constitue lui-même une nation et se comporte comme telle. Les gens de Saint-Hyacinthe—Bagot peuvent être fiers de revendiquer la création de notre drapeau national, entre autres, inspiré de celui que l'abbé Filiatrault, curé de Saint-Jude, hissa en 1902 sur son presbytère. On y retrouvait les fleurs de lys blanches.

Notre drapeau national symbolise le passé glorieux, notre brillant avenir, celui d'un peuple debout, déterminé, qui n'abandonnera jamais et qui est résolument tourné vers l'avenir. À titre de députée de Saint-Hyacinthe—Bagot, je travaillerai très fort à la défense du Québec et je n'aurai pleinement réalisé mon rêve que lorsque je verrai notre fleurdelisé flotter aux côtés des drapeaux des autres pays souverains.